COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260428-202646-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-huit avril deux-mille-vingt-six à 9h00, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 15

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Yann PION.

Absents excusés : Messieurs Gaël LONGUET.

Pouvoir : de Monsieur Gaël LONGUET à Madame Laurence THETIOT

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-46 – Tarification de la cantine et de la garderie.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027.

Il propose les tarifs suivants aux membres du conseil :

Cantine		
Public	Année scolaire 2025/2026	Année scolaire 2026/2027
Elève/stagiaire	4.10 €	4.20 €
Défaut d'inscription	-	5.50 €
Adultes	2.58 €	8.25 € * Calcul URSSAF
Périscolaire		
Tarif au ¼ d'heure	0.65 €	0.70 €
Dépassement horaire au-delà de 19h par ¼ d'heure	4.50 €	5.50 €
Inscription non annulée dans les délais, facturée au coût du ¼ d'heure	0.65 €	0.65 €
Défaut d'inscription – facturation au ¼ d'heure	-	0.90 €

Calcul URSSAF : 5.50€*50% = 2.75 € soit un repas à 5.50+2.75 = 8.25 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260428-202646-DE

Approuve les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026/2027
Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD